AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-8-71 202735

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tel : (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.

Sous Régisseur de recettes et d'avances AVERTISSEMENTS AGRICOLES

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 132 - AOUT 1971 - Supplément n° 1-

VIGNE

BLACK-ROT - Notamment dans le Haut-Poitou

Dans les vignes où cette maladie est présente, effectuer un nouveau traitement s'il n'en est pas fait contre le Mildiou, en prenant la précaution de bien viser les grappes, pour prévenir les attaques du champignon, - qui a déjà occasionné localement des dommages importants.

MILDIOU

Dans les vignobles où les traitements préconisés par nos Bulletins des 22 Juillet et 3 Août n'ont pu être exécutés normalement, des contaminations se sont produites lors des pluies orageuses successives de fin-Juillet et de début-Août, entraînant, à partir du 3 Août, l'apparition de nombreuses taches sur les jeunes feuilles de l'extrémité des rameaux ainsi que des attaques localisées sur grappes (Rot brun). Dans les autres vignobles, le Mildiou reste peu abondant, et ne constitue plus une menace pour la récolte.

La véraison n'étant pas encore commencée, et afin d'éviter l'extension du parasite sur le feuillage, préjudiciable à une bonne maturation des grappes et des sarments, un traitement soigné, avec un fongicide persistant, devrait être appliqué au cours de la semaine sur l'ensemble du vignoble. Dans certains vignobles, l'élimination des pousses contaminées par un rognage sévère devra précéder cette pulvérisation.

Ce traitement devrait être le dernier contre le Mildiou dans les vignobles en production ; par contre, il conviendra de poursuivre la protection du feuillage courant-Septembre dans les jeunes plantations où la végétation reste active en arrière-saison.

BOTRYTIS

Depuis quelques jours, dans les vignes vigoureuses n'ayant subi aucune coulure, ainsi qu'à la suite d'attaques de vers de la grappe, on observe les premières manifestations de pourriture grise sur grappes.

En ce qui concerne la lutte, la Station d'Aquitaine qui effectue des essais contre cette maladie depuis plusieurs années, a publié la mise au point ci-après.

" Nous rappelons que la lutte contre le Botrytis n'est pas encore parfaitement au point, notamment en ce qui concerne la détermination des époques de traitement. L'Institut National de la Recherche Agronomique d'une part, le Service de la Protection des Végétaux d'autre part, poursuivent les observations et les travaux sur ce sujet.

Actuellement, et d'une façon assez empirique, on estime que le nombre de traitements doit être compris entre 3 et 5, que l'on situe généralement comme suit :
- 1er traitement lorsque les grains de raisin ont la grosseur d'un grain de poivre,
- 2ème traitement au moment de la fermeture de la grappe,
- dernier traitement à 3 semaines au moins de la vendange,
- applications intermédiaires déterminées selon les conditions climatiques et l'évolution de la maladie.

P51

.../...

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Les fongicides destinés à combattre le Botrytis sont tous en autorisation provisoire de vente, ce qui indique que l'on ne possède pas encore tous les éléments suffisants pour apprécier avec certitude leur efficacité. A la liste de produits, publiée dans le Bulletin nº 126 de Mars sous la rubrique "Pourriture grise", il convient d'ajouter deux nouvelles matières actives ayant bénéficié depuis cette date d'une autorisation provisoire de vente : le méthyl-thiophanate et la dichlozoline."

OIDIUM

En raison de la véraison proche, l'Oïdium va cesser de progresser, et il est inutile d'intervenir.

CICADELLES - Se reporter au Bulletin précédent.

ACARIENS

En différents secteurs du vignoble des Charentes, on assiste actuellement à une recrudescence des pullulations de Tetranyques (Araignées jaunes notamment). S'il y a lieu, intervenir avec un acaricide spécifique (Bulletin 126 de Mars 1971) en mouillant correctement l'ensemble du feuillage.

/ POMMIERS - POIRIERS /

CARPOCAPSE

Le deuxième vol se poursuit ; il y a donc lieu de maintenir la protection sur les variétés qui ne seront pas récoltées prochainement.

TAVELURES

Dans les vergers où la maladie est présente, effectuer un traitement, de nouvelles taches étant apparues à la suite des pluies de la fin-Juillet.

Ce traitement pourra être combiné avec celui dirigé contre le carpocapse.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
R. HUDE - M. BOUE

Imprimé à la Station le 17 AOUT 1971 - Précédente note : Bulletin Nº 131 -